

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date de publication	Nombre de conseillers	
12/09/2024	12/09/2024	En exercice	9
		Présents	8
		Votants	9

L'an deux mille vingt-quatre et le 19 septembre à 18h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame le Maire, Martine CESARI.

Étaient présents : Madame le Maire, Martine CESARI, et Mesdames et Messieurs Sandrine DURAN, Jean-Claude FARADIAN, Sophie JARDINOT, Jean-Marc LEGROS, Olivier LEMOINE, Xavier LUCIANI et Fabienne QUIÉVREUX.

Étaient excusés : Véronique LE GUILLOUX.

Avait donné pouvoir : Véronique LE GUILLOUX à Fabienne QUIÉVREUX.

Étaient absents non-excusés :

Parmi les membres présents, Sophie JARDINOT est désignée secrétaire de séance.

09-2024-03 Détermination du rang qu'occupera le nouvel Adjoint au Maire

Madame le maire expose :

Le conseil municipal peut décider que l'adjoint nouvellement élu occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

À défaut, le nouvel adjoint élu prend place au dernier rang des adjoints, et les adjoints situés après l'adjoint démissionnaire dans l'ordre du tableau remontent alors d'un rang.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents moins 1 voix contre de Madame le Maire, décide :

- L'actuelle 3^{ème} Adjointe remonte d'un rang et devient 2^{ème} Adjointe
- L'Adjoint au Maire nouvellement élu occupera le 3^{ème} rang.



Madame le Maire,

Martine CESARI.

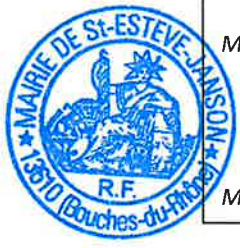
Le Secrétaire de séance,

Sophie JARDINOT.

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu :

- de sa transmission en Sous-Préfecture le **27/09/2024**
- et de sa publication le **30/09/2024**

Madame le Maire,



Martine CESARI.